

DESCRIPTION DES TÂCHES

Le titre du poste : Préposé(e) à l'accueil – terrain de golf (poste saisonnier)

Ligne d'autorité : Gérant du terrain de golf

Embauche : Directrice générale et Gérant du terrain de golf

Sommaire

Sous l'autorité du Gérant du Terrain de golf, le/la Préposé(e) à l'accueil du Terrain de golf assume les responsabilités suivantes :

Les responsabilités

1. Accueillir les golfeurs et les clients au pro shop du clubhouse
2. Réserver des temps de jeux
3. Faire la vente de frais de jeux, de location de voiturette, de memberships, etc.
4. Faire la vente d'alcool, de nourriture et de marchandise au pro shop
5. Faire le réapprovisionnement de la marchandise (réfrigérateurs et étagères)
6. Nettoyer les tables dans le clubhouse
7. Balayer les planchers au besoin
8. Nettoyer et les voiturettes
9. Faire le plein d'essence et ranger les voiturettes
10. Répondre aux appels téléphoniques
11. Faire la vente de boisson sur le terrain (beer cart)
12. Opérer et balancer sa caisse
13. Ouvrir et/ou fermer le clubhouse pour la journée

Les exigences minimales du poste :

**En raison de la vente d'alcool, le/la préposé(e) à l'accueil doit avoir 19 ans et plus.*

Éducation : Diplôme du secondaire, ou l'équivalent.

Expérience : De l'expérience dans le domaine du service à la clientèle serait un atout. Une bonne connaissance du golf serait également un atout.

Habilités :

- Habiletés de communiquer en français et en anglais, tant à l'oral qu'à l'écrit est obligatoire
- Posséder des capacités exceptionnelles dans le service à la clientèle
- Bon sens de l'organisation et le souci du détail
- Faire preuve de tact et de logique dans tous les rapports avec le public et employés
- Posséder de bonnes techniques de résolution de problèmes
- Adaptation/flexibilité aux changements.
- Faire preuve d'innovation et initiative
- Bon esprit d'équipe
- Bonne gestion de stress
- Posséder une bonne connaissance du golf serait un atout
- Posséder les aptitudes à utiliser les appareils ou le matériel nécessaire à effectuer les tâches quotidiennes de travail
- Capacité à utiliser l'ordinateur et les logiciels nécessaires pour l'exécution de ses tâches.

Autre information : Poste saisonnier durant la saison du golf (mai-octobre).
Les heures de travail sont variables : environ 80 heures par 2 semaines. Les horaires sont faits sur rotation. Il faut travailler la semaine, les fins de semaine, le soir et les jours fériés à l'occasion.

Salaire: 14,50\$/h (selon l'échelle salariale en vigueur)